

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 13 OCTIES

N° 1289

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2019

---

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1761)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N ° 1289

présenté par

M. Sommer, rapporteur au nom de la commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la croissance et la transformation des entreprises et M. Lescure

-----

#### ARTICLE 13 OCTIES

Supprimer cet article.

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article est un cavalier législatif : l'urbanisme commercial n'est pas abordé par la loi PACTE.